



Fiez, le 18 novembre 2015

Préavis de la Municipalité no 05/2015 – BUDGET 2016

Séance du Conseil Général du 15 décembre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Le projet de budget pour l'année 2016 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2015

Selon le tableau comparatif des charges et des produits par chapitre,

les charges sont estimées à	frs. 1'630'140.-
les produits sont estimés à	frs. 1'478'315.-

ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	frs. 151'825.-
	=====

Remarques générales

Le budget 2016 a été établi en tenant compte des premières incidences connues sur les effets de la péréquation cantonale.

Les bases de calcul de l'ensemble de ces mesures nous sont fournies par les services cantonaux mais contiennent bien sûr une part d'incertitude importante. Les montants peuvent passablement évoluer, dans un sens comme dans l'autre, une fois toutes les données connues.

Le montant du déficit budgétaire 2016 est essentiellement influencé par l'augmentation des charges et la répartition de tout ce qui entre dans la prévoyance sociale et notre participation à diverses associations intercommunales (RADEGE, ARAS, SDIS, etc...)

Concernant les charges et recettes spécifiquement communales, nous pouvons relever les points suivants :

210.400.01/02	Impôts Revenu/Fortune PP-PM
210.401.01/02	Les impôts revenu/fortune des personnes physiques ainsi que ceux des
210.401.01/02/03	personnes morales sont calculés selon un barème donné par l'administration cantonale des impôts

220.352.00/452.00/01 Finances

Nous retrouvons les chiffres de la péréquation : nous constatons que nous sommes déficitaires de frs. 27'350.- et que nous devrions toucher environ frs. 49'000.- pour les dépenses thématiques, mais ces chiffres donnés par le canton se base sur les entrées 2014 et le déficit est dû aux importants montants que nous avons encaissés pour les impôts conjoncturels (mutation, succession et gains immobiliers).

- 352.314.00 Bâtiments communaux – grande salle**
Différents travaux d'entretien sont prévus suite à la modification du système
- 355.314.01 Collège de l'Arnon**
Les travaux de peinture prévus en 2015 n'ont pas été effectués. Ils seront faits en même temps que des réfections nécessaires suite à des infiltrations d'eau.
- 430.414.03 Eclairage public et signalisation**
Un montant de frs. 7'000.- a été porté au budget pour l'achat et la légalisation de divers panneaux de limitation de trafic.
- 440.314.0 Parcs et cimetière**
Les frais budgetés correspondent à la désaffectation partielle du cimetière.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fiez

- vu le préavis concernant le budget pour l'année 2016
- ouï le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

Le budget de l'année 2016 est adopté tel que présenté, soit :

Charges	frs. 1'630'140.-
Produits	frs. 1'478'315.-
	<hr/>
Excédent de charges	frs 151'825.- =====

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

D. Fardel

La Secrétaire

S. Natali-Wimmer

